



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

engrais

Question écrite n° 95772

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur les conditions d'épandage des fientes de poulet. Conscients de leur richesse en matière organique et en calcium et de leur origine naturelle, les agriculteurs les utilisent volontiers en tant qu'engrais pour leurs récoltes. Le traitement, le stockage et l'épandage de ces fientes est extrêmement réglementé. Cependant, de nombreux riverains et des agriculteurs n'utilisant pas cette technique se plaignent de nuisances, notamment olfactives. En effet, une poule représente entre 15 et 17 kilos de fientes sèches par an, stockés sur place avant épandage. Ces stocks dégagent de l'ammoniac et attirent les insectes, notamment des mouches. Si l'heure n'est pas à la complexification des conditions de travail des agriculteurs, ni à un changement massif de réglementation au vu des investissements réalisés, elle souhaite connaître les projets du Gouvernement sur ce sujet afin d'apporter une réponse aux légitimes préoccupations des riverains sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95772

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2016](#), page 4161

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)